

Synthèse déplacements secteur Nord-Est toulousain Réflexions sur le report modal vers le TCSP RN88

Cet argumentaire est une contribution à la réponse au dernier mémoire du préfet dans le cadre de notre action devant le TA contre la DUP du TCSP RN88

Références :

- document de la SOTEC, qui a étudié pour le compte du SMTC, les flux de déplacements du Nord-Est toulousain, pour l'élaboration du dossier d'enquête publique TCSP RN88
- Enquête ménages 2004 Tisseo / SMTC

1) L'ensemble des déplacements / jour en liaison avec L'Union et St Jean est de 103 000. Les déplacements susceptibles selon SOTEC, d'être reportés sur la TCSP RN 88 est de 76 450. Ce chiffre concerne les déplacements :

- internes aux communes de L'Union et de St Jean
- entre L'union et St Jean (25 200) pour l'ensemble des deux
- entre les communes de L'Union et de St Jean et les communes de Rouffiac et Castelmaurou
- entre les communes de L'Union et de St Jean et Toulouse (41 500 déplacements)

La différence entre nos 103 000 déplacements (évaluation à partir du dossier d'enquête), et les 76 450 de la SOTEC, soit 26 550, concerne des déplacements *"entre les zones de L'Union et de St Jean et le reste de l'agglomération toulousaine, ainsi que les zones extérieures à l'aire d'étude de l'enquête ménage"*.

De toute façon, que ce soit sur 76 450 ou 103 000, le report de 700 et quelques voitures, tel que présenté par le dossier d'enquête public reste dérisoire (718 en 2008 et 771 en 2013 d'après document socio-économique du projet).

2) Flux de déplacements périphérie

On peut douter du bien fondé de cette exclusion de quelques 26 550 déplacements dans le bilan, sous le seul prétexte qu'ils concernent une zone extérieure à l'aire d'étude de l'enquête ménage : comment a t'on pu alors évaluer ces déplacements ? à partir de quels documents ?

On pourrait faire remarquer que ce reste de l'agglomération toulousaine, comprend quand même des communes comme Bessières, CastelGinest, Balma, Pechbonieu, ...prises en compte dans l'enquête ménage, et que leur poids n'est pas négligeable. A tel point que présenté dans le tableau synthétique suivant, les chiffres de déplacements "avec la périphérie, c'est à dire hors secteur concerné comme il est précisé dans l'enquête ménage (voir planches de ce dossier), apportent un poids important dans l'évaluation globale, et invitent à une vision nouvelle de la répartition des flux de déplacements, permettant de douter : de l'opportunité d'un mode lourd de TC : le TCSP axé sur la RN88 tel qu'imposé par le SMTC.

3) Flux par secteur géographique en 2004

Flux secteur en : lien avec : →	En lien avec : l'ensemble des secteurs Toulouse	En lien avec : l'ensemble des secteurs périphériques	Flux interne secteur
St Jean	11 000 26%	20 700 48%	11 100 27%
L'Union	30 900 43%	25 400 35%	16 000 22%
Castelmaurou	13 000 28%	20 900 45%	12 500 27%

Dans cette synthèse il est mis en évidence que les déplacements sur Toulouse sont largement minoritaires et que le TCSP axé sur Toulouse / Croix-Daurade ne répond pas aux besoins majoritairement locaux de ce secteur.

En effet les déplacements vers Toulouse ne concernent que :

- 26% de l'ensemble des déplacements enregistrés dans le secteur de Saint Jean
- 43% de l'ensemble des déplacements enregistrés dans le secteur de L'Union
- 28% de l'ensemble des déplacements enregistrés dans le secteur de Castelmaurou

Le véritable besoin en matière de déplacements se trouve être entre les secteurs de l'agglomération de communes [L'Union / St Jean] et les secteurs périphériques à ces deux communes. Et ce n'est pas le mode lourd type TCSP axé sur la RN88 qui résoudra le problème ; ce sont des réseaux de bus / navettes qui apporteront la solution, libérant ainsi cet axe RN88 d'une surcharge de voitures.

Le vrai enjeu est donc de résoudre d'abord le problème des déplacements de secteur à secteur et internes à ces secteurs

4) A propos de report vers le TCSP RN88:

Il est tout à fait hasardeux de compter parmi les reports "susceptibles" sur le TCSP, les déplacements internes aux secteurs de L'Union et de St Jean (25 200/ jour). Nous avons au contraire toute raison de penser que ces déplacements internes, faits de déplacements courts (baguette de pain à acheter, ; écoles et maternelles, ...) ne seront au contraire jamais satisfaits par un mode lourd incompatible avec des déplacements de proximité très très proches. Ces deux communes ont le gros de leur population étendue bien au-delà de l'axe RN88. Ce sont donc des déplacements qui peuvent être remplacés par des navettes et des circuits de bus bien plus dense que maintenant, mais qui ne sont certainement pas susceptibles d'être satisfaits par un TCSP.

Enfin, 42 500 / jour déplacements sont comptabilisés entre St Jean et L'Union. Mais il s'agit là encore de déplacements de proximité.

Il en est de même avec les échanges entre les communes de Rouffiac et Castelmaurou (9 750 / jour. Le réseau de bus tel qu'actuellement en place, mais plus cadencé peut largement suffire aux besoins

5) Remarque :

La présentation SOTEC comme celle du dossier d'enquête public SMTC, ou du document de l'enquête ménage de 2004, mélange allègrement déplacements et véhicules, et même "passager"

Ce n'est pas tout à fait la même chose pourtant, même si on estime le taux d'occupation moyen d'une voiture à 1,2 (source enquête ménage 1996) document TCSP RN 88 Evaluation socio-économique.

Cette confusion ne facilite pas sa lecture et sa transparence